

MONTLHERY

Le nom de Montlhery est si célèbre à Paris et aux environs, qu'une Notice de ce lieu un peu plus détaillée que celles qui ont paru jusqu'ici, ne peut que faire plaisir à beaucoup de Lecteurs.

Ce lieu a occasionné certaines fables de l'espece dont on en a débité sur d'autres montagnes où il reste d'anciennes tours. Un Ecrivain de l'année 1642 ne s'est pas contenté de dire qu'on y voit les vestiges de l'ancien Château de Gannes ; il ajoute qu'il a été de la Seigneurie de Geoffroy que nos Chroniques, anciennes selon lui, qualifient de Roi, lequel obtint la vie de son fils mort, par les vœux qu'il offrit à l'autel consacré par les Druides à la Vierge qui devoit enfanter. Morin avoit écrit avant lui qu'on disoit que ce Château avoit été bâti par Gannes, et que c'étoit une des forteresses où il se retiroit.

Après avoir rejeté toutes ces fables qui ne méritent pas plus d'être réfutées que le sentiment de ceux qui donnent à Montlhery pour fondateur un certain Lederic qu'ils supposent avoir été premier Forestier de la forêt Charbonniere au sixième siècle, il seroit bon d'examiner si l'on peut faire un grand fond sur le nom latin que lui donnent les premiers Ecrivains qui en ont parlé. Car

Challinc,
Panég. de Charr.
1642,
in-4°, p. 30.

Hist. du Gatinois
p. 478.

on n'en connoît aucun plus ancien que le douzième siècle¹; sçavoir les Moines de Morigny en leur Chronique et l'Abbé Suger. L'un l'appelle *Mons Lihericus*, l'autre *Mons Leherii*, et tous se bornent à rapporter des faits de leur temps.

On lit dans le Préliminaire de la Chronique de Fontenelle, que le lieu où le Roi Carloman fut tué à la chasse par un cerf ou par un sanglier en 884, faisoit partie de la forêt d'Iveline, et s'appelloit *Mons Aericus*, ce qui auroit pu désigner le lieu de Mont-l'airy : mais par malheur la phrase où cela se trouve y a été insérée après coup, et n'a jamais été dans le Manuscrit de Fontenelle, ensorte que ce fait ne peut se trouver appuyé que sur des Ecrivains trop postérieurs à l'événement pour être crus, tels que Hariulf et Alberic. Aussi place-t-on avec plus de certitude la mort de ce Prince dans la forêt de Baisieu, Diocèse d'Amiens, après un Auteur contemporain. Au défaut de ce témoignage, on peut apporter un titre encore plus ancien où Montlhery sera mentionné. C'est la Charte par laquelle le Roi Pépin donnant l'an 798 au Monastere de Saint-Denis plusieurs portions de forêts, plusieurs fermes et terres en divers lieux de la forêt d'Iveline, il s'explique ainsi, et *Aetrico Monte cum integritate*, car dans le langage vulgaire qui avoit déjà quelque cours alors, il aura été facile par le moyen de l'article, de dire *Mont Li Airy*, et ensuite *Mont l'Airy*, puis *Mont l'Hairy*, et enfin *Montlhery*. Au reste cette Charte ne dit point que ce Mont fût habité, et la Chronique de Fontenelle le représente comme une suite de la forêt d'Iveline, et un lieu de chasse.

Chron. Fonten.
Spicil. in-fol.
T. II, p. 264.
Chron. Cent.
ibid., p. 322.
Chron. Allutici,
p. 216.

Chron. de gest.
Norm. ex
Ann. Vedastin.

Les Abbés de Saint-Denis ne garderent pas tous les biens dispersés que Pépin leur avoit donnés. Il y eut des échanges. L'Evêque de Paris s'accommoda du *Mons Aericus* : mais vers la fin de la seconde race il céda cette montagne à des Chevaliers qui se rendirent ses feudataires, et qui peu à peu la firent essarter. Ce ne peut être qu'en conséquence d'une pareille cession que fut établie la redevance annuelle du cierge de vingt-cinq sols envers l'Evêque de Paris, et le droit que le même Prélat avoit de se faire porter à son intronisation par le Seigneur de Montlhery, redevances regardées au treizième siècle comme déjà très-anciennes, sur-tout celle du cierge, et marquées comme telles dans la copie qui fut faite

1. Je regarde comme trop nouveaux certains Mémoires françois du Château de Marcoucies, où l'Auteur de l'Anastase dit [p. 110] qu'en 851 les Normans étant venus à Paris, « exilierent » Montlhery et l'Abbaye de Sainte-Geneviève; ce même Auteur croit en conséquence que ce fut alors que ce Mont fut fortifié. Mais il n'a pas fait attention que ces Mémoires ont été pris sur quelque Chronique latine, où il y avoit que les Normans arrivant à Paris y ravagerent *Montem Locutitium*, qui est l'ancien nom de la montagne Sainte-Geneviève, et que c'est une erreur d'avoir lu *Montem Lethericum*.

Du Breul, p. 33,
ex Parvo
Pastor. Paris.

alors du Cartulaire de l'Evêché, et dont le Roi Philippe-Auguste avoit passé reconnaissance ¹. Or il n'est pas probable que nos Rois se fussent soumis à cette redevance, sinon parce qu'ils succédoient aux anciens Seigneurs de Montlhery, qui ne l'avoient fait qu'en mémoire de ce qu'ils avoient eu de l'Eglise de Paris une partie au moins de leur territoire, sur-tout celle qui avoisinoit le plus à Linas où l'Eglise de Saint-Merry, dépendante de la Cathédrale de Paris, avoit des biens considérablement, selon des actes du dixième siècle.

Au reste, étant certain que Linas étoit un lieu habité avant qu'on trouve aucune mention de Montlhery dans les titres ou dans les Historiens, et Montlhery n'ayant commencé à être bien connu que vers l'an 1015, à l'occasion du Château qui fut bâti alors sur la montagne, au bas de laquelle Linas est bâti du côté du midi, il seroit injuste de dire que Linas doit son origine à Montlhery. C'est un Bourg séparé dont je ferai un article particulier, et qui a une Paroisse d'un territoire étendu dans la campagne, au lieu que la Paroisse de Montlhery est entièrement renfermée dans l'enceinte de la Ville et anciennement dans celle du Château ; car je pense que c'est la construction du Château qui a donné origine à la Ville : c'est la richesse des Seigneurs et la sûreté dans le voisinage de leur Forteresse qui y a formé une peuplade dont l'Eglise étoit dans l'intérieur de cette Forteresse : et ce n'est que long-temps après que la Ville étant augmentée il a été besoin de bâtir au-dedans une seconde Paroisse.

Aimoin,
L. V, cap. XLVI.

Hist. de la
Mais. de Montm.
p. 687.

Pour nous tenir précisément aux termes du Continuateur d'Aimoin, un nommé Thibaud dont on ne fait venir l'origine des Montmorency que par pure conjecture, selon Duchêne même, mais qui étoit revêtu de la Charge de Forestier du Roi Robert, construisit la Forteresse dite *Mons Lethericus*. Peut-être fit-il aussi bâtir la Collégiale de Saint-Pierre. Ce Thibaud étoit surnommé en latin *Filans stupas*, que l'on rend en françois par File-étouppes, sobriquet qui lui fut donné suivant l'usage de ce temps-là, à cause de ses blonds cheveux. Guy, son fils, posséda après lui la Forteresse et Terre de Montlhery et en jouit sous le regne d'Henri I. Ce second Seigneur, conjointement avec Hodierne son épouse, fonda au bas de son Château à la distance d'une petite demi-lieue vers l'orient d'été le Prieuré de Longpont : ce qui porte à croire que si son pere n'avoit pas fait bâtir d'Eglise, c'étoit lui pareillement qui avoit fondé dans le Château de Montlhery la

1. On lit dans le Cartulaire de l'Evêché, fol. 106, que le Roi fit porter l'Evêque Guillaume pour les Terres de Corbeil et de Montlhery, par Baudoin de Corbeil. Ce doit être Guillaume de Seignelay ou Guillaume d'Auvergne qui ont vécu avant le milieu du treizième siècle.

Collégiale du titre de Saint Pierre, qu'une Charte de Louis VII dit avoir existé dès le temps des Seigneurs de Montlhery, aussi-bien qu'une Eglise de Notre-Dame qui étoit dans le même Château, étant très-vraisemblable que la piété leur dicta de laisser des monumens de leur piété dans l'intérieur du Château avant que d'en faire élever dans le dehors. Des deux fils et quatre filles qu'eut Guy, Seigneur de Montlhery, celui à qui la Seigneurie échut fut Milon son aîné, dit Milon-le-Grand, lequel eut quatre fils, sçavoir Guy dit Troussel ou Trouseau, Thibaud La Bofe, Milon, depuis Vicomte de Troyes, Rainaud, Evêque de Troyes, et cinq filles qui furent toutes mariées. Guy Trouseau, que quelques-uns ont nommé le Roux ou Rousseau, étant devenu Seigneur de Montlhery, après Milon son pere, qui avoit excité bien des troubles dans le Royaume à cause de son grand pouvoir, présenta au Roi Philippe I, qui se disoit vieilli des inquiétudes et maux que lui avoit causés le Château de Montlhery, une occasion de les calmer. Il avoit eu de Mabile sa femme, une fille unique nommée Elisabeth; il trouva le moyen de lui faire épouser Philippe, Comte de Mante, que le Roi avoit eu de Bertrade de Montfort. De cette façon la haye qui empêchoit depuis tant de temps le libre commerce d'Orléans avec Paris, et qui ôtoit même au Roi la liberté d'aller à Etampes, fut rompue, ainsi que dit Suger; la garde du Château fut confiée au fils du Roi, gendre de Guy Trouseau: et même le Roi Philippe y fit quelque résidence à Montlhery, avec les Grands du Royaume la première année du mariage de son fils. Mais la paix qui en résulta ne fut pas de durée; les Garlandes s'étant brouillés avec le Roi Philippe, attirèrent Milon, Vicomte de Troyes, frere cadet de Guy Trouseau, qui s'étant présenté devant le Château de Montlhery avec un grand nombre de troupes, y rentra en possession. La femme du Sénéchal de France, Guy de Rochefort et sa fille, fiancée au jeune Louis-le-Gros, étoient dans la Tour. Ce même Sénéchal accourut à la défense du Château, et pendant que les soldats de Milon assiégeoient cette Tour, il engagea les Garlandes à se départir de l'entreprise, ce qui découragea Milon, lequel fut obligé de se retirer fort désolé de n'avoir pu la reprendre. Louis-le-Gros s'étant rendu très-promptement dans le Château de Montlhery au secours du Sénéchal, fut fâché de n'avoir pu y faire arrêter les factieux: car il étoit disposé à les condamner à la potence. Mais pour empêcher que les parens de Guy Trouseau ne revinssent désormais à la charge, il fit abattre toutes les bretèches, fortifications et murailles du Château, ne réservant uniquement que la Tour. Il paroît par le récit de Suger, que tout ceci se passa avant la mort du Roi Philippe.

Suger.
Vita Lud. Gros.

Duchêne,
T. IV, p. 287 et
332 et vet. MS.

Chart. Longip.
fol. 33.

Louis-le-Gros informé de la justice des prétentions que Milon avoit sur le Château de Montlhery, le lui rendit et le retira par ce moyen de la faction des Confédérés: mais Hugues de Crecy, qui persistoit dans ce parti, ayant trouvé le moyen de l'arrêter, le fit mourir. C'est ainsi que le Roi devint maître absolu de la Tour et du Château de Montlhery tel qu'il étoit, aussi-bien que de ses dépendances.

Il s'étoit formé un Bourg à côté du Château vers le couchant: il étoit naturel que plusieurs vassaux des Seigneurs de Montlhery cherchassent de la protection en s'approchant d'eux le plus qu'il étoit possible. Ce Bourg avoit au moins deux portes du temps de Milon le Grand; l'une s'appelloit la Porte de Paris, et l'autre la Porte de Baudry. La réunion de cette Terre au Domaine le fit peu à peu devenir considérable, et donna lieu d'y établir des Prévôts et Gardes du Château. Un nommé Duran en étoit Prévôt en l'an 1140. Nos Rois vinrent aussi quelquefois y faire leur résidence. Louis VII dit le Jeune y donna l'an 1144 une Charte en faveur de l'Abbaye de Saint-Denis. Philippe-Auguste, son fils, y étoit si souvent, que la dixième partie du pain et du vin qui s'y consommoit pendant le séjour qu'il y faisoit, devint l'objet d'une aumône dont il gratifia l'Abbaye de Malnoüe. Sous son regne, au moins l'an 1202, la recette de la Sénéchaussée de Montlhery produisoit dix-neuf livres. Il y avoit de plus une redevance d'avoine, une autre de cent huit sols, et pour Madame Alix, sœur du Roi, mariée à Guillaume, Comte de Ponthieu, la somme de sept livres. En un mot, cette Terre rendoit un peu plus de deux cents livres de revenu. Ce fut aussi de son temps qu'il fut dressé un Registre des Fiefs de cette Châtellenie où se trouvent tous les noms des possesseurs avec les devoirs auxquels ils étoient tenus. Cent ans auparavant ils étoient déjà un certain nombre. Ils sont appelés *Milites de Fisco Montis Letherici* dans l'acte de la séance que le Roi Philippe I y tint avec les Grands du Royaume, où il approuva la coutume qu'ils avoient prise de donner de leurs terres aux Eglises, pourvu qu'ils continuassent le service auquel ces terres étoient tenues envers lui. Et même quelques-uns de ces Chevaliers étoient simplement dits Chevaliers de Montlhery¹. La plupart y devoient la garde pendant deux mois de chaque année, d'autres des chevauchées pour la recherche des dettes des Juifs. Quelques-uns de ces vassaux demeuroient à Montlhery, et pour cette raison ils étoient tenus pareillement à la garde. On y en voit un nommé Thescelin de Bunou, qui est dit homme du Roi, à

Chart. Longip.
fol. 19.

Ibid., fol. 17.

Labbe.
Alliance Général.
T. II, p. 609.
Du Breul,
p. 1229,
ex Charta anni
1184.
Brussel,
Traité des Fiefs,
T. II.

Chart. Longip.
fol. 33 et 3.

1. Un Acte du Cartulaire de Longpont de l'an 1146 commence ainsi: *Ego Guillelmus Cochuus Miles de Monteletterici*, fol. 3.

cause de la moitié des fours de Montlhery dont il jouissoit, avec le quart du droit de péage. On y lit au commencement sous le titre : *Feoda Castellaniæ Montis Leherici*, les noms suivans : *Guido* de Valgrinose. *Balduin* de Corbol 1 *feod. IX. de Guiller-villa. Henricus de Vallibus. Benedictus de Lunvilla. Hugo* de Valgrinose. *Guido* de Varennes. *Thomas* de Brueres. *Paganus de Sancto Ionio, Petrus de Castris. Johannes Briardus* 1 *feod. pro firmitate. Galberius* de Isne. *Ansellus de Cheteinvilla. Robertus* des Loges. On y marque à la fin les noms des Chevaliers sur le serment desquels cet Ecrit avoit été rédigé, sçavoir : *Re-naudus Carnifex. Azo Gauter. Ric. de Casteneio. Arnulphus de Solario. Simon Theboldi. Stephanus* le Gastelier. *Jocelinus de Porta. Bertrannus* le Grier. *Guillelmus de Trapis. Johannes* de Bretigni. *Milo de Caprosa. Guido* le Ferron. *Guillelmus* de Villabon. *Herbertus Goetz.* Tous ces Nobles certifierent que du temps que Hugues de Gravelle (*de Gravelle*) avoit joui de la Terre de Montlhery (apparemment comme Engagiste), la Châtellenie avoit perdu un certain nombre de Villages du côté d'Etampes, comme Mauchamp, la Briche, Favieres, une partie de Bosnes et de Lardi, que le Prévôt d'Etampes s'étoit attribués. Du côté de Corbeil, Grigny et le Plessis le Comte Raoul¹; et du côté de Paris, Palaiseau et Champlant. En finissant la rédaction des Droits féodaux de Montlhery, ils y joignirent trois sujets de plaintes qui nous apprennent les usages d'alors. Ils se plainquirent d'abord de ce que au lieu que quand les hommes de Montlhery cuisoient aux fours de Guy de Vaugrigneuse, la coutume étoit de prendre pour la cuisson d'un sextier deux tourteaux (*tortellos*) qui se faisoient d'un seul pain, maintenant ses héritiers vouloient avoir deux pains pour la cuisson de chaque sextier, et empêchoient qu'on ne fit d'un sextier plus de trente pains. En second lieu, ils se plainquirent de ce qu'au lieu que ci-devant c'étoit ledit de Vaugrigneuse et ses héritiers qui fournissoient le bois pour chauffer le four, ils vouloient obliger les Talemeriers (*Talamerarios*), c'est-à-dire les Boulangers, à le fournir. La dernière plainte fut que les chemins pour aborder à Montlhery étoient devenus moins larges que de coutume du côté de Saint-Lazare.

C'est ici la place d'une seconde liste que j'ai trouvée des Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery; elle est en deux Classes : la première comprend ceux qui tenoient leur fief du Roi; on y trouve plusieurs de ceux qui sont déjà nommés ci-dessus; ce qui découvre qu'elle a été écrite vers le même temps ou sous le regne

*Cod. Putcan.
635, circa
med. ex caract.
XIV seculi.*

1. Ils avoient été perdus sous Jean de Corbeil, qui vivoit en 1130, suivant le Cartulaire de Longpont, fol. 8.

de Louis VIII. La seconde classe est de ceux de la même Châtellenie qui tenoient leur fief d'autre que du Roi.

Isti sunt de Castellania Montis Letherici tenentes de Rege.

Paganus de Sancto Ionio. Thomas de Brugiis. Petrus de Castris. Guido de Vallegrinosa. Johannes Bebart[apparemment Briard]. *Guido de Lanorvilla. Hugo de Sancto Verano. Henricus de Vallibus. Ansellus de Chetenvilla. Robertus de Logiis. Robertus sine mappis. Guillelmus de Guillervilla. Guido Bossellus per dotem.*

Isti sunt de eadem Castellania, sed non tenent de Rege.

Amauricus de Pissiac. Amorrnanus de Separa. Guillelmus de Aneto. Petrus de Moldonio. Guillelmus Marmerel. Ansellus de Ambale. Evrardus de Cheniaco. Renaudus de Campis. Guillelmus Rufus de Campis. Guillelmus de Monte Firmali. Guido de Torota. Radulfus de Puisell. Guido de Aunvilla. Petrus de Riche-borc. Ansellus de Tornen. Guillelmus de Britiniaco. Johannes de Bries. Ansellus de Gornaio. Ph. de Sancto Yonio. Fulco de Lers. Ce détail m'a paru important, parce qu'il fait voir le grand nombre de feudataires que les premiers Seigneurs de Montlhery s'étoient attachés.

Il auroit fallu transcrire ici le cahier ou Registre entier de Philippe-Auguste sur l'obligation de faire la garde au Château, mais les différens morceaux en seront placés à l'article des Villages dont étoient Seigneurs ces sortes de vassaux. J'ajouterai seulement à ceux qui sont nommés ci-dessus, le Fief de la Motte de Montlhery qui est mouvant du Roi, et que le Seigneur du Plessis-Pâté possède aujourd'hui. Dans les anciens aveux il est dit situé devant la Barrière du Château; on ne le reconnoît maintenant que dans une motte de terres rapportées, qui est entre le Château et l'Eglise de la Trinité.

Au mois de Décembre 1205, Baudoin de Paris et sa femme vendirent à ce même Roi un droit de péage qu'ils avoient à Montlhery; ce qui fut confirmé par Frideric de Palaiseau, duquel ce droit relevoit en fief, et par Hesselin de Linas, duquel il relevoit en arrière-fief. De là vient que dans les Livres du Châtelet de Paris il est fait mention à l'an 1255, du rôle dressé alors pour le péage dû à Montlhery, suivant la déposition de ceux qui avoient tenu la Prévôté de ce lieu. Saint Louis régnoit alors. Ce fut vers le commencement de son regne que le Château de Montlhery lui servit de retraite. Dans le temps de la conspiration des Princes contre lui et sa mère la Reine Blanche, s'étant mis en chemin pour aller à Vendôme, où le Duc de Bretagne et le Comte de la Marche avoient promis de lui faire satisfaction, il apprit que ces rebelles faisoient avancer secrètement des troupes jusqu'à Etampes et à Corbeil pour tâcher de l'envelopper. Il étoit déjà à Châtres par-

Du Puy,
Droits du Roi,
p. 582.
Ex Cod. Reg.
6765, n. antiq.

Livre bleu du
Châtelet, fol. 30.

Vita S. Ludov.
ad an. 1227.

de-là Montlhery lorsqu'il en fut averti; cela l'engagea à revenir sur ses pas, et à se retirer dans le Château. La tradition du pays est qu'il se mit dans un souterrain dont l'entrée est à quelques pas de la Tour, mais maintenant bouchée. Les Parisiens qui étoient attachés à leur Roi, coururent à son secours pendant que les Barons étoient assemblés à Corbeil, et le renfermant dans le centre de leurs bataillons, ils le ramenerent en sûreté à Paris. Joinville dit que depuis Montlhery les chemins étoient pleins de gens qui crioient à haute voix à Notre-Seigneur qu'il lui donnât bonne vie. Le même Auteur écrit un peu plus haut, que Guillaume, Evêque de Paris, regardoit le Château de Montlhery comme situé *au fin cœur* du Royaume. Dans ce qui regarde la Police de Montlhery sous le regne de ce Prince, il reste une preuve de l'équité de son Parlement. Barthelemi Tristan, Sergent du Roi, prétendit que l'amende des fausses mesures de bled qui se trouveroient à Montlhery lui appartenait. Le Bailli d'Orléans soutenoit qu'elle appartenait au Roi. Le Parlement de la Chancellerie 1264 adjugea ce droit au Sergent.

Joinville,
p. 15 et 16, et
p. 10.

Reg. Parl.

Le Comte de Hainaut s'étant révolté contre le Roi Philippe-le-Bel, ce Roi le fit enfermer dans la Tour de Montlhery où il fut en 1292 et 1293.

Reg. du Trésor
des Chartes.

Si l'on est curieux de sçavoir ce que la Châtellenie de Montlhery pouvoit payer de contribution extraordinaire au commencement du quatorzième siècle, il suffit de faire attention que sur la somme de mille huit cents tant de livres que la Prévôté de Paris hors la Ville faisoit en 1304 au Roi Philippe-le-Bel pour la subvention de l'armée de Flandres, cette Châtellenie payait 1220 livres. On a vu ci-dessus que la Tour subsistait toujours. En 1311 Louis, fils aîné de Robert, Comte de Flandres, y fut mis en prison par ordre du même Roi Philippe-le-Bel. En 1316, le 13 Juin, Philippe le Convers, Chanoine de Paris, donna son manoir de Montlhery et tous les jardins à Philippe, Comte de Poitiers, qui fut depuis Roi sous le nom de Philippe-le-Long.

Extrait des
Reg. des Compt.

Mém. des Pairs
de Fr.
Preuv. p. 195.

Dupuy,
Droits du Roi,
p. 582.

Les Continuateurs de la Chronique de Nangis observent que sous les successeurs de Philippe-le-Bel on soupçonna les Lépreux d'avoir jetté du poison dans les puits. De là vient qu'on trouve une Ordonnance du 2 Septembre 1321 à Guillaume de Gienville, Receveur de la Vicomté de Paris, de faire nettoyer le puits du Château de Montlhery, pour le doute qu'avoit Pierre Guillart, Garde du Roi en ce Château, que *les Mesiaux* ne l'eussent empoisonné. C'est ainsi qu'on appelloit alors les Lépreux. Cette Ordonnance nous apprend incidemment le nom d'un des plus anciens Gardes Royaux de Montlhery. Quelquefois les Prévôts du lieu furent qualifiés Gardes, étant d'abord établis pour la garde;

Extr. de
la Chambre des
Comptes.

ensuite leurs Charges furent données à ferme ou redevance annuelle, et enfin à titre d'Office. Ils ont été dits quelquefois Gardes du Chastel, Chastellenie et Comté de Montlhery. Philippe de Saint-Yon l'étoit en 1350. Six ans après on trouve un Jacques d'Hangest, prêtant serment à la Chambre des Comptes comme Capitaine et Garde de Montlhery. La même année 1356, le Duc de Normandie Charles V, Régent du Royaume pour le Roi Jean, son père, ayant rompu l'Assemblée des Etats le 2 Novembre, alla le lendemain à Montlhery. Ce fut dans ce lieu-là qu'il donna une Ordonnance concernant les immunités de la ville de Tournay, datée du même mois. Les Anglois qui faisoient des courses dans le Royaume en 1358, vinrent aussi alors à Montlhery. En 1362, Hugues du Boulay étoit Châtelain du Château de Montlhery. Mais vingt ans après il fut confié à un homme d'une plus grande importance. La garde en fut donnée à Olivier de Clisson, Connétable de France, qui prêta serment le 14 Mars 1482, à la Chambre des Comptes de le restituer au Roi lorsqu'il en seroit requis. On y tint depuis diverses Conférences avec la Reine Isabeau de Baviere pour la pacification des Maisons d'Orléans et de Bourgogne.

En 1412, Georges de Calleville fut fait Capitaine de Montlhery. Jean Roterf étoit en 1418. Jean Le Baveux, Ecuyer, l'étoit pour le Roi d'Angleterre en 1425. Simon Morhier, Chevalier, Prévôt de Paris, étoit en même temps Capitaine de Montlhery en l'an 1434. On lit ensuite à l'an 1461, au 7 Septembre, des Lettres du Roi qui accordoient à Jean Drouin, Ecuyer, tous les revenus de la Terre de Montlhery.

A l'an 1474, [on lit] d'autres Lettres du Prince du 21 Janvier qui accordent la haute-Justice de ce lieu au sieur de Grammont. Sur la fin du regne de Louis XI, c'est-à-dire vers l'an 1480, Louis de Halwin, Chevalier, Seigneur de Brienne, fut pourvu par ce Roi de la Capitainerie du Château. Mais ce qui se passa de plus mémorable à Montlhery durant le quinziesme siècle, est rapporté par les Historiens du regne de Charles VI et Louis XI. Jean Le Fevre de Saint-Remi qui vivoit sous Charles VI, écrit que Jean, Duc de Bourgogne, qui à son retour de Picardie en 1417 avoit pris plusieurs Villes, voyant qu'il ne pourroit pas se rendre maître de Paris, quitta ce lieu : il étoit campé à une lieue de la Ville. Il vint assiéger Montlhery au commencement d'Octobre. Il est resté une Lettre de lui datée du 8 de ce mois du Camp de Montlhery. Les habitans promirent de lui rendre la place dans la huitaine, parce qu'ils espéroient du secours de la part du Roi : mais comme il n'en vint point, ils se donnerent en effet à ce Prince. Le Duc de Bourgogne ne jouit pas long-temps de Montlhery. Tanneui du Chastel, Prévôt de Paris, envoyé par le Con-

Mémoriaux à
l'an 1356.

Chron. S. Denis,
fol. 170.

Tabul. p. 196.

Mém. de
la Chambre des
Comptes.

Ibid.

Mém. de
la Chambre des
Comptes.
Sauval, T. III.
p. 591.

Ibid.
p. 366 et 409.
Mém. de
la Chambre des
Comptes.

Reg. de
la Chambre des
Comptes.

Bann. du Chât.
Vol. I, fol. 51,
au 14 Mars 1480.
Sauval,

T. III, p. 453.

Mém. de
la Chambre des
Comptes.
Monstrelet,
chap. CLXXVII.

nétable, ayant mis le siège devant cette Ville au mois de Janvier, la reprit sur les Bourguignons : les uns disent que ce fut *par traité d'argent* ; d'autres marquent simplement que ce fut par composition. Le Duc de Bourgogne étant entré dans Paris en 1418, se servit de l'occasion d'une émeute populaire pour envoyer de nouveau six mille habitans reprendre Montlhery et Marcoucis, sous la conduite du Seigneur de Cohen avec du canon. Montlhery fut encore plus célèbre par la bataille qui s'y donna le Mardi 16 Juillet 1465, dans le temps de la guerre du Bien Public qu'entreprit contre le Roi Louis XI, Charles, Duc de Berry, son frere, aidé du Duc de Bourgogne et de plusieurs autres Princes. Le Comte de Charolois leva des troupes, et ayant pris le titre de Lieutenant Général du Duc de Berry, il s'avança vers le Pont de Saint-Cloud, puis se plaça à Longjumeau pendant qu'il avoit envoyé le Comte de Saint-Pol à Montlhery. L'armée du Roi qui étoit du côté de Châtres, rencontra celle du Comte de Charolois d'abord sans dessein de se battre, parce qu'ils attendoient du renfort de part et d'autre. Une très-petite partie des troupes du Roi venue par le chemin de Châtres arrivoit déjà dans Linas, lorsqu'ils furent repoussés par les Bourguignons qui avoient en outre rempli de gens de trait une maison à l'entrée de Montlhery, et qui mirent le feu à une maison afin que la fumée poussée sur les François les décourageât. Les troupes des Bourguignons placées à Longjumeau s'avançant ensuite, les François revinrent une seconde fois et se camperent du côté du Château dont la garnison tenoit pour eux, pendant que les Bourguignons étoient retranchés dans Montlhery. Il y avoit entre les deux armées un long fossé bordé d'une haye épaisse. Les François arrêtés par cet obstacle allerent aux ennemis par les deux bouts du fossé et de la haye : les Bourguignons se partagerent aussi en deux pour les repousser ; et enfin les troupes des deux partis étant à portée, la bataille fut donnée, selon quelques-uns, dans une petite plaine qui est entre Montlhery et Longpont, et qui est encore appelée dans les Terriers et Titres du pays, le Chantier du Champ de bataille ; et selon d'autres, dans la plaine vers le grand chemin de Paris. Le Comte de Charolois manqua trois fois d'être tué. Les François qui l'avoient arrêté furent obligés de quitter prise. Le Roi étoit demeuré en sûreté derriere le fossé et la haye, de sorte que les Bourguignons n'ayant plus d'Archers n'osèrent l'attaquer. Cependant il crut devoir à la faveur de la nuit se retirer à Corbeil, pendant que ses ennemis appréhendoient qu'il n'eût reçu du secours de Paris. Le Comte de Charolois se regarda comme victorieux, parce que le champ de bataille lui étoit demeuré. Les François y perdirent plus de Noblesse que les Bourguignons, mais aussi ils firent les

Journal
de Charles VI,
p. 35.
Hist. Chron. de
Ch. VI, p. 434.
Monstrelet,
chap. cxcviii.

prisonniers les plus considérables. Il y eut deux ou trois mille hommes tués à cette bataille, tant de part que d'autre. Gaguin écrit que les morts étoient en plus grand nombre parmi les Bourguignons. Ils les enterrent sur le bord du grand chemin, dans un champ qui depuis est demeuré inculte, jusques vers l'an 1740, et est appelé le Cimetiere des Bourguignons. Il est situé au bout du cimetiere de la Ville. Morin a cru que les François furent inhumés dans ce dernier. Le Comte de Charolois resta encore un jour dans Montlhery sans y permettre aucun désordre. Il ne somma pas même de se rendre la garnison du Château.

Hist. du Gâtin.
P. 179.

Sauval,
T. III, p. 592.

Tables de
Blanchard, T. I,
p. 482.

Bann. du Chât.
Vol. III, f. 212.

Bann. du Chât.
Vol. V, fol. 41.

Ibid., fol. 33.

Du Puy,
Droits du Roi.

Dans le siècle suivant, l'an 1514, Jean de la Rochette avoit le titre de Capitaine de Montlhery. Mais en 1529 le Roi cessa d'y nommer un Capitaine : cette Terre fut une de celles que François I^{er} donna cette année-là au mois d'Avril à François d'Escars, Seigneur de la Vauguyon, en récompense des terres qui lui appartenoient et qui avoient été cédées à l'Empereur par le Traité du 5 Août précédent. En 1540 les habitans de Montlhery obtinrent du même Roi des Lettres datées d'Anet au mois de Juillet, qui leur permettoient de clore de murs leur Bourg. Ils avoient exposé dans leur requête qu'il s'y tenoit des Foires outre deux Marchés par semaine ; que le Prévôt de Paris et les Conseillers du Châtelet y venoient souvent tenir leurs Assises. Vers ces temps-là le titre de Prévôt de Montlhery étoit possédé par Geoffroy le Maître, qui mourut le 30 Juillet 1545, et qui est inhumé à Paris en l'Eglise de Saint-André. En 1540 il y eut plusieurs Lettres accordées à François Olivier, Chancelier de France, par le Roi Henri II concernant Montlhery. Par celles datées de Moulins au mois d'Octobre, il lui est permis d'acheter tous membres et portions aliénées de la Châtellenie de Montlhery, Justice et Jurisdiction d'icelle. Par les autres qui furent données à Châtillon-sur-Loire le 3 Novembre, il lui est accordé de pourvoir à tous les Offices de la Châtellenie par lui acquise du Roi sous faculté de rachat, et aussi aux Bénéfices du Château. Il y a à la Bibliothèque du Roi une espece de Cartulaire ou papier Censier dressé en vertu de Lettres-Patentes de la même année 1548. C'est un recueil de reconnoissances de cens sur des Maisons de la ville de Montlhery, pour le Roi comme Seigneur du lieu. Quelques-uns (Lancelot) écrivent que François de Balzac, Seigneur d'Entragues, étoit Comte de Montlhery, Baron de Boissy vers les années 1550 ou 1560. Pendant les guerres des Religionnaires en 1562, Montlhery fut pris par le Prince de Condé qui étoit à leur tête. Quelque temps après ces troubles, cette Ville rentra sous la domination de nos Rois, et elle y est toujours demeurée depuis. Il y a seulement eu en divers temps des Seigneurs Engagistes. Vers l'an 16.... le

Cardinal de Richelieu s'en étoit rendu adjudicataire comme d'une Seigneurie Domaniale. Mais Louis XIII la retira de ses mains en 1629, en lui faisant donner pour son remboursement la somme de quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-sept livres seize sols, et joignit cette Terre à l'appanage de Gaston-Jean-Baptiste, Duc d'Orléans, son Frere, sous le titre de Comté, ou, selon Du Puy, Sa Majesté l'unit et incorpora au Duché de Chartres, pour être tenu par ce même Duc aux mêmes titres et charges de son appanage. La Seigneurie de Montlhery étoit revenue au Domaine par la mort de ce Duc arrivée sans hoirs mâles le 2 Février 1660 : mais Marguerite de Lorraine, sa veuve, obtint le 19 Juin 1662 des Lettres-Patentes qui lui en accorderoient l'usufruit. Quelques Mémoires portent que Guillaume de Lamoignon, Premier Président au Parlement de Paris, mort en 1677, avoit été Seigneur Engagiste de Montlhery sur le pied que l'avoient été quelques Seigneurs de Marcoucies. Enfin ce Domaine a été en dernier lieu engagé à Jean Phelipeaux, Conseiller d'Etat, moyennant la somme de soixante mille livres, par contrat du 18 Juillet 1696. M. Jean-Louis Phelipeaux son fils, surnommé le Comte de Montlhery, en est aujourd'hui Seigneur Engagiste. Ce Domaine vaut environ quatre mille livres de rente, sur quoi il y a des aumônes à acquitter ¹.

Lancelot.
Mém. MS.
Extr. de l'Anast.
de Marcoucies.

Le Comté de Montlhery relève en plein fief de la grosse tour du Louvre.

Je trouve en divers titres les Prévôts suivans : Michel *Gauteru* Tab. S. Maglor. en 1313. Etienne Guepin en 1406. Geoffroi le Maître en 1580.

Il y a aujourd'hui dans Montlhery sept [dix] Seigneurs Censiers, qui sont :

M. Phelipeaux, Seigneur, Haut-Justicier et Engagiste pour le Roi.

Les Chanoines de Linois.

Les Religieux Célestins de Marcoucies.

Les Religieux Bénédictins de Longpont.

Le Seigneur de Villebouzin, Cessionnaire de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay.

Le Commandeur du Déluge.

Le Seigneur du Plessis-Sebeville.

Le Prieur de Saint-Pierre et Saint-Laurent de Montlhery.

Le Seigneur du fief de Fromont-près-Ris.

Et le Seigneur du fief de Guillerville.

Tous ces Seigneurs sont fiefés censitaires dans Montlhery et y ayant censive.

1. On lisoit autrefois dans le Livre rouge de la Chambre des Comptes, qui contenoit [des titres] depuis 1290 jusqu'en 1336, une confirmation de treize livres parisis de rente due sur la Terre de Montlhery aux Religieuses de l'Abbaye de Villiers, proche la Ferté-Alais. (*Memor. Cam. Comput.*)

Je crois que cela vient des maisons que nos Rois avoient données à tels ou tels, ou le fonds pour y bâtir, les fours, etc. J'en trouve onze dans le Cayer de Philippe-Auguste. Les Vaugrigneuse sont ceux qui en avoient le plus. Guillaume de Guillerville y avoit une maison.

Tables 12 Févr. Je trouve en 1750 un Pommereux ou Pommiers, fief au-dessous de Montlhery, dont en 1533 fut pourvue Jeanne de Bertlon, veuve Mathurin Bohier, qui rendit hommage à l'Evêque de Paris.

Il y a dans la Ville 251 feux, suivant le Dénombrement de l'Election de Paris fait en 1709. Celui que le Sieur Doisy a publié en 1745 n'en marque que 242. Le Dictionnaire universel de la France imprimé en 1726 y marque 1092 habitans, et le Mémoire Historique donné dans le Mercure de France en 1737 dit qu'il y en a environ 1100. Ce Mémoire de M. Boucher d'Argis, Avocat en Parlement, m'a beaucoup servi dans cette présente Description pour ce qui regarde le Temporel.

Merc. 1737.
Juillet et Août.

Dict. des Arr.
au mot *Novales*,
p. 6251.

L'article des dixmes de Montlhery fait un cas particulier et ne doit point être joint à ce que je dirai de la Cure. Les Religieux du Prieuré de Longpont, quoique non Curés primitifs, obtinrent en 1719 au Parlement un Arrêt qui condamne les habitans de Montlhery à leur payer les dixmes, outre les cinq sols par arpent qu'ils payoient à ce Prieuré. Le Dictionnaire des Arrêts observe à ce sujet que M. le Maître, Conseiller au Parlement, partage avec ce Prieuré la dixme sur Montlhery, à cause de sa Seigneurie de Bellejame.

DES ÉGLISES ET CHAPELLES DE MONTLHERY

Quoique depuis plusieurs siècles Montlhery donne son nom à l'un des deux Doyennés ruraux de l'Archidiaconné de Josais, au Diocèse de Paris, les choses n'ont point été ainsi dans les commencemens. Au treizième siècle et auparavant on disoit le *Doyenné de Linais*; les deux Eglises de Montlhery qui subsistoient alors dans l'enceinte du Château y étoient comprises. Ces deux Eglises étoient Saint-Pierre et Notre-Dame. Je les nomme suivant l'ordre qu'elles ont dans une Charte de Louis VII de l'an 1154. Ce Diplôme est le fondement de presque toute l'Histoire Ecclésiastique de Montlhery. On y apprend que dans le temps des anciens Seigneurs du Château, il avoit existé dans ce Château une Eglise de Saint-Pierre, qui étoit une Collégiale de Chanoines séculiers, lesquels avoient un Abbé à leur tête; que Thibaud, Prieur de Longpont, ayant fait quelques instances près du Roi, obtint que ce Chapitre avec l'Eglise de Notre-Dame du même lieu fût réuni à sa Communauté aussi-bien que les revenus qui

en dépendoient, ce qui se fit du consentement de Jean de la Chaîne, *De Catena*, qui en étoit alors Abbé, et de tous les Chanoines généralement en pleine liberté, *cunctis assentientibus Canonicis libere*. Ces Lettres du Roi furent suivies de la confirmation du Pape Anastase IV, dans laquelle il est spécifié que Thibaud, Evêque de Paris, avoit donné son consentement à cette union. On sçait au reste très-peu de chose de cette Collégiale qui ne subsista gueres plus de cent ans, en lui donnant même pour fondateur le même Thibaud File-étoupe qui fit construire ce Château. Il est certain que ce Chapitre étoit sur pied dès le temps de Guy, son fils. En voici la preuve : pendant que Milon, son fils aîné, dit Milon le Grand, étoit Seigneur de Montlhery, il s'éleva une contestation entre ces Chanoines et les Moines de Longpont. L'usage étoit que le jour de l'Assomption les Chanoines se rendoient processionnellement au Prieuré, où ils chantoient la Grand'Messe avec les Moines, ensuite de quoi ils mangeoient tous ensemble au réfectoire. Les Chanoines prétendirent que ce repas étoit de coutume et non de pure grace. Pour terminer ce différend, Milon pria les Religieux de commuer cela en une somme de six sols qui leur seroient payés à la Saint Remi, outre cinq sols à prendre sur le village de Romenar, et douze deniers à lever au Couldray sur une vigne. Une difficulté en suscite une autre. Les Moines de leur côté réclamèrent le droit de sépulture dans le Bourg, mais le Seigneur Milon statua comme Guy, son pere, l'avoit déjà fait autrefois, que les Chanoines auroient ce droit dans tout le Bourg, depuis la Porte Baudry *A Porta Baudrici* jusqu'à la Porte de Paris seulement, y comprenant les remparts, à moins que ce ne fût un Clerc, un Chevalier ou un Sergent qui fût mort, et que les Religieux continueroient d'avoir les sépultures de tout le Château comme ci-devant, mais qu'ils enterreroient de plus tous ceux qui feroient leur demeure au-delà des remparts. Ce reglement qui fut fait en présence de deux Chevaliers, sçavoir Guy de Liniais et Burchard de Vaugrigneuse, prouve, comme on voit, l'antiquité du Chapitre de Montlhery également comme celle du Bourg, de ses portes et ses fortifications. Il survint sur la fin du même siècle une autre difficulté, sur le Cimetiere de Montlhery, entre les Chanoines qui le demandoient et les Moines qui le refusoient. Ce fut à cette occasion que Guillaume, Evêque de Paris, donna des Lettres de reglement. Ce Prélat tint le siège depuis l'an 1095 jusqu'à l'an 1103. Il n'est plus fait mention par la suite du Chapitre de Montlhery, sinon dans la Charte par laquelle le Roi Louis-le-Gros établit que dans toutes les Collégiales fondées par les Rois ses prédécesseurs ou par des Seigneurs auxquels ils ont succédé, l'acquit de l'Annuel

Annal. Bened.
T. VI, p. 725.

Ibid.

Ibid., fol. 12.

Hist. Eccl. Par.
T. II, p. 80.

Duchêne,
T. IV, p. 761.

Nérol. antiq.
S. Vict. ad
V. Cal. Junii.

de chaque Chanoine nouvellement mort appartiendra à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris. Ce Diplôme fut donné à Paris, l'an 1125, et parmi les sceaux des Abbés de ces différents Chapitres, Etienne, Abbé de Montlhery, y mit le sien. Lorsque le Chapitre de Montlhery eut été régularisé, c'est-à-dire uni au Prieuré de Longpont, ainsi qu'on a vu ci-dessus, Gilduin, premier Abbé de Saint-Victor, qui vivoit encore en 1154, lors de cette union, demanda d'être dédommagé de l'extinction de la Prébende que sa Communauté y avoit, et de la perte du droit des Annuels; comme il avoit consenti à la réunion, il obtint par l'entremise de Thibaud, Evêque de Paris, que les Moines de Longpont lui abandonnassent des biens et des revenus à Athies et à Monteclein. J'ai appris par le Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Victor, que la Prébende de Montlhery ne lui venoit pas des Seigneurs, ni du Roi Louis-le-Gros, mais de l'Abbé Jean de la Chaîne, qui l'avoit donnée pour le repos de l'ame d'Erchembald, son pere. Apparemment que les Seigneurs avoient laissé à l'Abbé de Montlhery de pourvoir aux Prébendes. Il résulte de là que l'Abbaye de Saint-Victor ne jouit que fort peu d'années de cette Prébende Canoniale.

Depuis ce temps-là on ne trouve presque plus rien sur cette Eglise de Saint-Pierre. A l'égard de celle de Notre-Dame de Montlhery, elle tomba dans un total oubli, à moins qu'on ne dise que c'est celle de la Trinité qui la représenta. Mais on vit paroître le nom de Saint Laurent, lequel servit quelquefois à qualifier le Chapitre de Montlhery devenu Prieuré. D'autres croient que c'étoit un titre différent, et que c'étoit simplement une Chapelle située dans l'Eglise Priorale de Saint-Pierre. Tous les enseignemens que j'ai pu trouver sur ces deux titres, consistent dans le Pouillé Parisien du XIII siècle, qui nous apprend que Saint-Pierre et Notre-Dame étoient alors deux Paroisses de Montlhery auxquelles le Prieur de Longpont nommoit. Celle de Notre-Dame est dans le Pouillé du XV siècle, et l'autre aussi, mais sans désignation de Saint. A la Chambre des Comptes il y a eu l'acte d'amortissement d'une Messe par chaque semaine, fondée dans Saint-Pierre, pour l'ame de Jean de Corbeil. Cet acte est du mois d'Août 1380. On sçait aussi qu'en l'an 1420 l'Abbé de Cluny unit le revenu de Saint-Laurent de Montlhery au Prieuré du même lieu. Aujourd'hui Saint-Pierre et Saint-Laurent ne forment qu'un seul bâtiment, n'y ayant qu'un mur commun qui les sépare. Saint-Laurent qu'on appelle le Prieuré, est du côté septentrional; c'est une espece de grande Chapelle où il n'y a rien d'ancien que le portail, qui est du XII ou du XIII siècle, et dont le Sanctuaire seulement est voûté. Saint-Pierre est comme un reste d'aîle méridionale de l'ancien Prieuré. Cette petite Eglise est toute voûtée à

Mém. de
la Chambre des
Comptes.

Bibl. Cluniac.
col. 1726.

l'antique; on y voit aux vitrages des sculptures de la fin du XIII siècle comme du temps de Philippe-le-Bel en forme de trefles. Il y a au frontispice une tour très-basse. Entre plusieurs tombes qui restent dans cette Eglise, voici celles qui sont les moins effacées.

Au chœur est gravé en lettres gothiques minuscules :

Ici gist Noble homme Mess. Hue de Bouloy, Chevalier, lequel ala de vie au trépasement le XX. Si prions à Notre-Seigneur qu'il ait merci de l'ame de lui. Amen.

Ce Chevalier est représenté armé avec une levrette à ses pieds. Son bouclier ou écu est chargé d'un lion grimpant semé de billettes.

Dans la nef devant l'entrée du chœur est écrit sur une tombe en caracteres également gothiques minuscules : *Cy gist Demoiselle Jehanne jadis femme Galeran de Grannecay, Escuier* (la suite est couverte par un banc),... *passa l'an M CCCC XXVI le Samedi iij jour du mois d'Aoust.* On apperçoit deux figures sur cette tombe. Celle qui a la droite est coëffée en pointe rabaissée et a aux deux côtés de la tête l'écusson.

L'autre figure est coëffée en carré et en beguin.

On n'apperçoit d'une autre tombe couverte par les chaises du chœur que ces mots : *laquelle trepassa l'an M CCC LXVIII le V en May. Dieu leur fasse merci et à tous trépassez.*

Au côté gauche du chœur de la même Eglise, est attachée une inscription de l'an M. CCCC LXVII, par laquelle il conste qu'Ivonet Du Mas, Maçon, et Charlotte, sa femme, ont donné à la Fabrique de Saint-Pierre de Montlhery la somme de xvj sols de rente annuelle et perpétuelle à percevoir à Noël sur une maison en laquelle demeure Jehan Aboilant, à la charge de quatre Messes basses les quatre Mercredis des Quatre-Temps, et en outre xvj deniers parisis de rente sur une maison séante au bout de la Ville de Montleheri tenant d'une part au chemin du Roi.

On voit par cette dernière inscription que c'est depuis plusieurs siècles que ce collatéral de l'Eglise servoit à faire l'Office de la Paroisse de Saint-Pierre; mais comme elle n'étoit composée que de douze feux ou environ, à l'occasion de la mort de l'un des Curés, ce peu d'habitans a été réuni en 1738 ou 1739 à la Paroisse de la Trinité bâtie dans la Ville et ils ont commencé à y rendre le pain béni le Dimanche 23 Août 1739, demandant seulement d'être inhumés dans leur ancienne Paroisse du Château.

Il y a apparence que ce fut dans cette Eglise que les Evêques de Paris faisoient l'Ordination lorsqu'ils vouloient la faire à Montlhery. Guillaume de Baufet, Evêque, y ordonna Prêtre le 21 Décembre 1309, Pierre de Grez, qui fut sacré quinze jours après Evêque d'Auxerre.

Le Prieuré de Montlhery est donc maintenant l'unique Eglise renfermée dans les vestiges du vieux Château, où l'Office divin est quelquefois célébré. Dans la division des Doyennés du Diocèse de Paris faite relativement aux Abbayes, Prieurés et Chapitres, et écrite au treizième siècle, ce Prieuré est dit situé *in Decanatu Montis Gemelli*, c'est le nom que l'on donnoit quelquefois alors au bourg de Longjumeau, et il est inscrit en ces termes : *S. Petrus de Monte Letherico*, sans aucune mention de Saint-Laurent. Le Titulaire de ce Bénéfice est seul Décimateur dans le territoire de Montlhery et de quelques Paroisses. Son fief s'étend sur une partie de la Ville et de plusieurs Paroisses. Il a le droit double du mesurage des grains du marché et le droit de plaçage, toutes les onzièmes semaines. Son revenu peut monter à 550 livres. Ce Prieur fit dans le siècle dernier une échange avec Louis le Maître, Seigneur de Bellejame, qui fut ratifiée par le Cardinal de Mazarin, et confirmée par Lettres-Patentes registrées le 21 Mars 1661. Il est Curé primitif de la Paroisse de la Trinité, de laquelle il me reste à parler.

Cette Eglise, située dans la Ville, ne fournit aucuns monumens anciens, ni tombes ni inscriptions. Ce qui doit cependant faire juger qu'elle a quelque antiquité, est que les piliers du chœur et du sanctuaire du côté du nord et ceux de l'aile septentrionale du même chœur paroissent être d'une structure d'environ l'an 1300 au plus tard. Le reste, sçavoir la nef, la tour, a été rebâti en pierres de gray et bien plus nouvellement. Dans des Provisions du 22 Mai 1480 elle est dite *Ecclesia Parochialis sanctæ Trinitatis B. Mariæ*. Dans d'autres du 11 Août 1490, il y a *Ecclesia B. Mariæ alias de Trinitate*, et dans celle du 11 Novembre 1525 la Cure est appelée *Cura B. Mariæ antiquitus, nunc vero sanctæ Trinitatis*. C'est depuis l'année 1739 la seule et unique Paroisse de Montlhery. Il y a dans cette Eglise un Bénéfice de Chapelain sous le titre de Saint Nicolas et de Sainte Catherine de Jambeuse, qui est à la nomination de l'Archevêque de Paris. Il peut avoir trois cents ans d'antiquité. On en trouve des Provisions dès la fin du quinzième siècle. Elle a pour fondateur un nommé Jean Beuze, suivant le Registre de l'an 1496, où on lit *Capellania dicta Johannis Beuze in Ecclesia Parochiali S. Trinitatis*.

Nous sommes plus instruits sur l'Eglise ou Chapelle de Notre-Dame située au bas de la Ville proche la Porte de Paris. On voit par l'inscription du frontispice qu'elle a été bâtie en 1708. Elle est sous le titre de l'Assomption. Cette Chapelle qui a assez d'apparence, qui est bien orientée et dont le portail est accompagné d'une tour quarrée, a fait revivre l'ancienne Eglise de la Sainte Vierge qui étoit dans le Château au douzième siècle aussi-bien que celle

Diet. Univ.
Géogr. T. III,
col. 1396,
d'après le Mém.
de M. Humblot.

Merc. de France,
Août 1737,
p. 1700.

Regist. Ju Parl.

Lib. Præs. Arch.
Josaico
ad an. 1720.

Reg. Ep. Paris.
17 Apr.

de Saint-Pierre. Le fondateur est Jean-Baptiste Bodin, Sieur des Perriers, Procureur du Roi de Montlhery, qui avoit acheté de M. le Gendre, Maître des Requêtes, le terrain où elle est. Il eut permission de Louis XIV d'employer à sa construction les pierres du Château qui venoient des débris de sept petites tours. Elle fut bénite par M. d'Orsanne, Archidiacre de Josas, le 20 Octobre 1709. Le fondateur laissa de quoi y entretenir deux Chapelains; l'un à la nomination du Roi pour y célébrer la Messe pour Sa Majesté et la famille Royale, et un autre à la nomination de M. l'Archevêque de Paris, après le décès de sa seconde femme, excepté la première fois, pour célébrer la Messe à perpétuité chaque jour à l'intention du fondateur et pour sa famille. Il y fut inhumé en 1712. Sur sa tombe il est qualifié Vague-Mestre. Dans l'enregistrement des Lettres-Patentes de cette fondation, qui fut fait le 1^{er} Août 1710, le sieur Bodin des Perriers est dit Substitut du Procureur Général de Montlhery, Lieutenant de Police et Subdélégué de l'Intendant. Ces Lettres qui marquent que la fondation sera appelée Royale et regardée comme telle, portent la concession des amortissemens dus au Roi pour la fondation des deux Chapellenies. Celle de ces deux Chapellenies qui est à la nomination Archiépiscopale est qualifiée Chapellenie de Saint Jean-Baptiste et de Saint Clément, desservie en la Chapelle Royale de l'Assomption de Montlhery. Elle a le titre des deux mêmes Saints au Rôle des Décimes. Sa dévotion envers Saint Clément venoit de ce que les deux femmes qu'il avoit épousées avoient le nom de Clémence; la première étoit Clémence Rousseau, la seconde Clémence de Vigny. Il fut aussi convenu dans la fondation que les Prêtres natifs de Montlhery requérant dans les deux mois cette dernière Chapelle, seroient préférés.

*Lib. Présent.
Arch. Josaico
d. an. 1734.*

*Reg. Arch. Par.
2 Nov. 1709.*

Les Pouillés de Paris de 1626 et de 1648 (pages 86 et 52), et le Rôle des Décimes font aussi mention d'une Chapelle de Saint Louis, fondée à Montlhery. Celui de l'an 1648 la dit située au Château, et ajoute qu'elle est à la nomination du Roi.

On lit dans Bacquet, que le tiers du Droit de minage duquel deux Chapelains de Montlhery avoient joui long espace de temps, fut déclaré autrefois appartenir au Roi et réuni à son Domaine par Sentence des Conseillers du Trésor. Je ne vois pas à quelles Chapelles il faut rapporter ce fait, si ce n'est peut-être à celles dites ci-dessus de *Jambeuse*.

*Traité des droits
de Justice,
ch. xxvii, p. 383.*

Dans l'une des Notes faites sur le Lutrin de Boileau, il est parlé d'une Chapelle ruinée des environs de Montlhery dite *Pourgues* ou *Pourges*.

Il y a dans Montlhery un Hôtel-Dieu où sont huit lits. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 31 Août 1697 et Lettres-Patentes, les

biens et les revenus de la Maladerie de Linas ont été unis à l'Hôpital de Montlhery, et il a été ordonné que ces revenus et ceux de cet Hôpital seroient employés à la nourriture et entretien des pauvres malades qui seront reçus dans cet Hôpital.

OFFICES TEMPORELS DE MONTLHERY ET AUTRES REMARQUES
QUANT A L'HISTOIRE CIVILE

Entre les Jurisdictions de Montlhery, la Prévôté est la plus ancienne. Elle étoit déjà érigée sous le titre de Châtellenie en 1330, et avoit le titre de Prévôté en 1379. Elle est composée d'un Prévôt, de deux Lieutenans de Police, un Commissaire de Police, un Procureur du Roi, un Greffier, quatre Notaires, autant de Procureurs et plusieurs Huissiers. Il y a aussi dans le même lieu une Gruerie.

Il y avoit autrefois une Capitainerie des Chasses qui a été supprimée par un des articles d'une Déclaration de Louis XIV du 12 Octobre 1699.

Tables
de Blanchard.

Blanchard cite à l'an 1579 des Lettres de Henri III du mois de Mars touchant les Boucheries de Montlhery et de Linas.

Il y a à Montlhery cinq portes flanquées de tours rondes en partie ruinées. Toute la Ville est encore entourée de murailles; mais ce ne sont pas partout les anciens murs. Il y a quelques endroits où les murs des jardins particuliers ont été continués au-delà de l'ancienne enceinte. Un ancien compte imprimé dans Sauval fait mention d'une rue des Juifs qui étoit à Montlhery en 1508.

Sauval,
T. III, p. 541.

On tient dans cette Ville un Marché le Lundi et Vendredi. Celui du Lundi est très-considérable pour les grains qu'on y apporte d'Etampes et de Dourdan, et c'est un des entrepôts d'où l'on tire le plus de bleds pour Paris.

Necr. Eccl. Par.
ad 3 Jan.

Il est parlé des vignes de Montlhery au moins dès le douzième siècle; Raymond de Figeac, Chanoine Soudiacre de Notre-Dame de Paris, y en avoit une piece au territoire dit Luisant qu'il légua à son Eglise: et Rimbert de Chevanville, qui en possédoit pareillement, les donna au Prieuré de Longpont. Pour ce qui est d'Hermengarde de Saint-Verain, laquelle vécut aussi au douzième siècle, elle ne donna à ce Prieuré que la dixme qu'elle avoit dans le petit Luisant.

Chart. Longip.
fol. 14.

Ibid., fol. 54.

Theatr.
Urbium, T. III,
ann. 1582.
Topogr.
Cl. Chastillon,
fol. 12 et 22.

Montlhery vu du côté de la grande route, a été représenté par Georges Braun en son Théâtre des Villes, gravé en 1582. Il est aussi figuré dans la Topographie de Claude Chastillon gravée en 1610. Ce n'est que dans le temps des guerres civiles sous Henri IV qu'on a achevé de démolir l'ancien Château, ensorte

qu'il ne reste presque plus que la fameuse Tour avec une partie de son escalier. C'est de cette Tour que Boileau a feint qu'étoit sorti le hibou qui à la faveur de la nuit vint se cacher dans le Lutrin de la Sainte-Chapelle.

Morin.
Hist. du Gâtin.
p. 478.
Lutrin, Ch. III.

Montlhery est l'un des quatre lieux qui peuvent fournir un jeune garçon qui sera présenté par le Curé aux Célestins de Marcoucies, pour recevoir d'eux pendant trois ans la somme de cent livres afin de l'aider à étudier au Collège. Suivant le testament de Charles de Balzac, Evêque de Noyon, de l'an 1627, la fondation est aussi pour fournir la même somme à une fille du lieu afin de la marier.

Testam. de Ch.
de Balzac.

Quelques illustres Personnages de l'antiquité ont été surnommés de Montlhery, parce qu'ils en étoient natifs. Geoffroy de Montlhery, Chanoine de Saint-Etienne de Troyes, étoit en 1269 Clerc du Roi de Navarre et son Procureur. Un Jean de Montlhery, Dominicain, fut célèbre par ses Sermons vers l'an 1270. Un autre Jean de Montlhery fut fait Maître des Requêtes sous le Roi Jean en 1358. Sous Charles V, son successeur à la Couronne, fut fameux à la Cour un nommé Bernard de Montlhery, que Christine de Pisan qualifie de l'un des Trésoriers Généraux de ce Prince.

Reg. Parl. Omn.
SS. 1269.

Script. Ord.
prædict.
T. I, p. 268.
Mém. de
la Chambre des
Comptes,
Vie françoise de
Ch. V. de
l'an 1743, p. 133.

Il est fait mention dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris, d'un fief de Montlhery situé en la Paroisse de Prêles, proche Tournan en Brie. Je remets à en parler à l'article de Prêles.